

ARTS DE LA SCÈNE  
LETTRES  
ARTS VISUELS  
ARCHITECTURE  
PATRIMOINE  
CULTUREL  
CINÉMA  
AUDIO VISUEL  
ARTS NUMÉRIQUES  
MULTIMÉDIA...



# CULTURE & ÉCOLE

TANT D'ÉCHANGES POSSIBLES  
EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE



Avec le soutien de:

La Ministre-Présidente de la Communauté française,  
en charge de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale  
La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse  
de la Communauté française

**Nathalie** est animatrice dans un Centre culturel. Dans sa commune, plusieurs artistes ont envie de travailler avec les publics scolaires...

**Helena** est enseignante. Et passionnée d'arts plastiques. Elle aimerait tant faire partager cette passion à ses élèves...

**Antoine** a 13 ans. Ses parents l'ont emmené au théâtre pour la première fois. Depuis, Antoine ne rêve plus que d'une chose : être sur scène. Il en parlera à son prof...

**Thierry** est prof de maths. Enchanté par l'exposition « Léonard de Vinci », il voudrait y emmener ses élèves. Il lui reste à convaincre son directeur...

**Khalid** est prof de musique dans une académie. Depuis quelques temps, il pense travailler avec les enfants de l'école du quartier...

## UN DECRET QUI RENFORCE LES LIENS

Le 24 mars 2006, le Parlement de la Communauté française a adopté le décret relatif à la mise en œuvre, la promotion et le renforcement des **collaborations** entre l'**Enseignement** et la **Culture**.

Concrètement, ce décret a pour objectifs:

- De permettre aux élèves des écoles d'avoir accès, durant leur parcours scolaire, à la culture et aux différentes formes de la création et de l'expression artistique.
- De renforcer, entre les écoles et les opérateurs culturels ou les établissements d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (les académies), les collaborations tendant à l'initiation des élèves aux activités culturelles et artistiques et à la pratique active de celles-ci.
- De valoriser les initiatives existantes, développées par la Communauté française, qui permettent la mise en œuvre d'activités conjointes entre les écoles et les opérateurs culturels ou les académies.
- D'organiser la mise à disposition, pour les enseignants, d'informations et d'outils pédagogiques leur permettant de développer des activités culturelles et artistiques avec leurs élèves.

## DES COLLABORATIONS VARIÉES

Un enseignant, un groupe d'enseignants, une équipe pédagogique, une école...

### AVEC

Un centre culturel, un musée, une académie, un théâtre, un centre d'expression et de créativité, un artiste, un collectif d'artistes...

### ENSEMBLE

Elaborent un projet de collaboration durable ou ponctuelle au profit des élèves, d'une classe, d'un groupe de classes, d'une section...

## DÉVELOPPEZ VOTRE PROJET

Une circulaire d'appel à projets distribuée chaque année dans les écoles contient toutes les informations nécessaires pour la mise en œuvre des collaborations, les modalités pratiques, les échéances, les documents à envoyer...

Vous pouvez obtenir toutes les informations complémentaires en vous adressant à la Cellule Culture-Enseignement :

### Monsieur Éric Frère

Ministère de la Communauté française  
Secrétariat général,  
02/ 413 30 56  
44, Bld Léopold II 1080 Bruxelles  
[www.culture-enseignement.cfwb.be](http://www.culture-enseignement.cfwb.be)  
[synergies@cfwb.be](mailto:synergies@cfwb.be)